

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-74/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses d' « Electricité de Djibouti » pour l'année 1970.

n° 70-74/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
21 janvier 1970

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1970

Date du numéro
10 février 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 223 du 12 décembre 1969 du Conseil d'administration d'Electricité de Djibouti arrêtant l'état de prévisions de recettes et dépenses d'Electricité de Djibouti, pour l'année 1970, à la somme de 857.900.000 francs Djibouti (huit cent cinquante-sept millions neuf cent mille francs Djibouti).